

Les enjeux environnementaux

Environnement sonore

Le projet Réunion Express, soit l'insertion d'un réseau ferré dans le territoire réunionnais, reposerait sur un système de transport ferroviaire entièrement électrique.

Ce choix permettrait la réduction des émissions directes de polluants et d'émissions de gaz à effet de serre. Le projet devrait favoriser le report modal et ainsi contribuer à la réduction des nuisances sonores liées au trafic automobile, notamment dans les zones urbaines et le long du littoral.

- Le projet s'insérerait parfois dans un tissu urbain dense, un environnement qui présente des sensibilités particulières en matière de bruit.
- Le projet devra prévoir une étude acoustique et vibratoire, pour statuer sur la nécessité de mettre en œuvre des protections acoustiques.
- En phase chantier, des nuisances temporaires (bruit, poussières, emprises) seraient à prévoir, mais resteraient progressives et localisées, encadrées par des dispositifs de gestion et d'accompagnement.

Environnement naturel et urbain

Au-delà du bruit, le projet Réunion Express devra s'inscrire dans le paysage et le territoire.

Cela comprendrait :

- Une attention particulière à l'insertion urbaine et paysagère, avec l'intégration des ouvrages dans les secteurs à valeur patrimoniale.
- Un travail spécifique sur l'architecture et l'environnement des stations, associé à une concertation avec les collectivités et les acteurs locaux. Le franchissement de sites naturels sensibles, qui nécessiterait des ouvrages spécifiques :
- un tunnel sous Le Cap La Houssaye (3 variantes) ;
- des ouvrages d'art sur les ravines principalement comprises entre Trois-Bassins et Saint-Leu ;
- un tunnel de 9 km à St-Pierre, afin d'assurer la continuité des liaisons avec l'extrême sud.

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ANALYSÉS DANS LES ÉTUDES ULTÉRIEURES

Insertion paysagère, gestion des nuisances de chantier, préservation des ravines et des milieux littoraux : ces enjeux devront faire l'objet d'études environnementales détaillées dans le cadre de l'Étude d'Impact Environnemental, selon la démarche « Éviter - Réduire - Compenser » (ERC).

DES ESPACES NATURELS À PRÉSERVER

Le tracé longe ou traverse des sites naturels remarquables : la Savane du Cap La Houssaye, la forêt de l'Étang-Salé, mais aussi de nombreuses ravines et rivières protégées comme la Grande Ravine ou la rivière Saint-Étienne. L'enjeu : faire passer le projet en préservant ces milieux et les paysages qui les entourent.

Les enjeux environnementaux



Le projet Réunion Express s'inscrit dans un territoire particulièrement exposé aux enjeux environnementaux et climatiques : relief contraint, littoral fragile, exposition aux risques naturels (inondations, mouvements de terrain, éruptions volcaniques, houles, cyclones) et forte richesse écologique.

Concernant le milieu naturel, l'analyse des enjeux a été réalisée sur les différents bassins du projet. Elle devra être complétée ultérieurement par un inventaire faune-flore qui devra identifier la présence d'espèces sensibles sur le périmètre du projet.

À ce stade, les analyses environnementales montrent que le projet s'inscrirait majoritairement hors des grands zonages réglementaires (Parc national, réserves, ZNIEFF), ce qui constitue un point favorable.

Toutefois, plusieurs enjeux écologiques structurants sont identifiés :

- présence de corridors écologiques liés aux cours d'eau, assurant des continuités entre montagne et littoral ;
- existence de corridors terrestres localisés, notamment en entrée nord de Saint-Denis ;
- présence d'un couloir de déplacement de l'avifaune marine, incluant des espèces patrimoniales (pétrels et puffins), avec un enjeu plus marqué sur certains secteurs urbains.

Dans ce cadre, le projet viserait :

- le maintien des continuités écologiques (notamment au droit des ravines) ;
- la limitation des emprises nouvelles et de la fragmentation des habitats ;
- l'adaptation des aménagements (éclairage, hauteurs, calendrier de travaux) pour limiter les impacts sur l'avifaune.

Cette démarche privilégie l'évitement des impacts, puis leur réduction et, le cas échéant, leur compensation.

LA SÉQUENCE ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER (ERC)

La séquence ERC est une démarche méthodologique d'évaluation des impacts prescrite par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement. Elle consiste à analyser les effets d'un projet sur l'environnement en ayant pour objectifs d'éviter ses potentielles atteintes, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.

Les études ultérieures permettront de caractériser l'état initial dans lequel s'inscrirait le projet et une Étude d'Impact Environnemental (EIE) devrait être engagée en phase opérationnelle. Elle devra évaluer notamment les effets cumulés et les mesures associées à la séquence ERC.

DES SITES PROTÉGÉS CONCERNÉS, QUELLE QUE SOIT LA VARIANTE RETENUE

ESPACES NATURELS :

- ravines et rivières protégées du littoral (Grande Ravine, rivière Saint-Étienne, ravine de Manapany) ;
- forêt de l'Étang-Salé (922 ha) ;
- Savane du Cap La Houssaye (franchie en tunnel pour limiter l'emprise au sol) ;
- Pointe au Sel (643 ha de site classé) ;
- réserve naturelle de l'Étang Saint-Paul (franchissement existant réutilisé) ;
- zones de bordure du Parc national dans l'Est et le Sud, le cœur du Parc étant évité.

FAUNE :

- couloirs de vol du Pétrel de Barau et du Pétrel noir,
- plages de ponte des tortues marines à l'Ouest, d'où des règles strictes sur l'éclairage et les travaux littoraux.

Retrouvez le dossier complet et sa synthèse sur le site internet du débat public, via ce QR code.

